

Situation et perspectives du marché Européen de la phytopharmacie, Un exemple à méditer pour éviter que les conséquences possibles ne grèvent la compétitivité de notre agriculture.

A.GHOUBI

Les produits phytopharmaceutiques, appelés communément pesticides, constituent actuellement une partie intégrante de la technologie agricole moderne, en ce sens qu'ils sont utilisés à différents niveaux de la production pour améliorer les rendements et la qualité des produits agricoles. La place qu'ils occupent parmi les autres facteurs de production est d'autant plus déterminante que son coût fait l'objet d'enjeux considérables. Et pour cause le seul défi auquel doit faire face l'agriculture est de nourrir une population croissante en usant des méthodes culturales durables. Dès lors, comment contribuer à la réalisation de cet objectif au niveau de l'agriculture nationale, en oeuvrant pour lever la double contrainte qui pèserait sur les pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et leur compétitivité ?

L'ASMIPH* a pris l'initiative dans ce cadre en organisant le 1^{er} et le 2 octobre dernier deux journées d'information et de sensibilisation à l'intention des agriculteurs et des officiels ayant la charge de la gestion réglementaire des pesticides à usage agricole. Il s'agissait d'informer sur l'évolution que connaît la phytopharmacie au niveau du premier débouché marocain à savoir l'Union Européenne, et de tirer la sonnette d'alarme quant au risque de voir le Maroc, privé de l'utilisation de certains pesticides efficaces et très compétitifs.

C'est particulièrement le cas des produits génériques. Le thème a été animé par M..M. Daniel ROQUES et Stéphane Delautre DROUILLON, respectivement président et secrétaire général de l'association des Utilisateurs et Distributeurs de l'Agrochimie Européenne.

Qui mieux qu'AUDACE pouvait traiter de ce dossier, à la fois complexe et peu médiatisé.

Dès sa création cette association mène



une bataille contre " tous ceux qui pratiquent une stratégie de distribution sélective qui a pour but d'évincer toute libre concurrence. ". Allusion est faite ici aux agissements de quelques grands groupes, qui par certains subterfuges s'interdisent d'inscrire des substances contenues dans des produits génériques et chercheraient à perpétuer la protection de leurs produits brevetés, en usant de rajouts d'informations supplémentaires. Dans ce cadre constate Mr Daniel ROQUES la réglementation européenne intervient comme un " super brevet " protégeant les fabricants majeurs de la concurrence des génériques.

ASMIPH - AUDACE : DEUX CIBLES, MEME COMBAT.

En clair, la Directive 91/414 oblige en effet les fournisseurs de produits génériques à déposer des dossiers de ré-homologation de même niveau d'exigences techniques que les nouveautés. Autrement dit des dossiers complets depuis l'origine du produit, ce qui le plus souvent, ne peut être fourni que par les multinationales qui ont dès le début breveté la molécule.

Conséquence : Douze années après l'entrée en vigueur de la fameuse directive de l'U.E, par ailleurs fortement critiquée, controversée et en révision perpétuelle, certains produits génériques, risquent de disparaître du marché communautaire au gré de la volonté des groupes majeurs de l'agrochimie. Chose dont les pays tiers devraient se garder pour une économie agricole durable et

compétitive. Du coup " la qualité intrinsèque des produits génériques et leur similarité aux produits de référence sont occultées au profit de la valeur documentaire des dossiers qui les accompagnent en vue de leur homologation " Constate Mr Roques. Une telle situation ne saurait être viable, en ce sens qu'elle restreint à un seul fabricant l'innovation relative à une même substance et limite de la sorte le choix de l'agriculteur qui s'orienterait plutôt vers la meilleure formulation entre plusieurs spécialités d'origine différente. Paradoxalement l'Union Européenne n'adopte pas la même position " de protection supplémentaire des droits de propriété intellectuelle ", s'agissant des médicaments génériques. Plus, les réglementations nationales d'Etats membres imposent des quotas de plus en plus importants de médicaments génériques à prescrire aux patients. Nécessité pour les autorités de tutelle de sauvegarder l'équilibre budgétaire des organismes de sécurité sociale ou préoccupation des ministères de la santé de ne pas obérer leurs finances par les produits pharmaceutiques qu'ils fournissent aux hôpitaux ? En tout cas, au Maroc, ce souci cadre parfaitement avec la politique du ministère de la santé publique. L'industrie pharmaceutique marocaine a pris le devant en matière de fabrication et de mise sur le marché de produits génériques en adéquation avec la politique du ministère de tutelle. Orientation qui semble encore équivoque au niveau du ministère de l'agriculture. Pourtant la santé est dans l'assiette.

Faut-il encore rappeler que l'usage rationnel et judicieux des produits phytopharmaceutiques est aussi garant d'une production meilleure au plan quantitatif et qualitatif. Autrement dit source de la santé et de bien-être.

La question est de savoir si l'amélioration des rendements liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est compatible avec une démarche de l'agriculture qui serait d'abord respectueuse de la santé et de l'environnement.

Il serait absurde de prétendre qu'une stratégie concernant l'utilisation de pesticides ne dépendrait pas des conditions dans lesquelles les agriculteurs les utilisent. Néanmoins et en complément à la réglementation, la mise en œuvre de moyens spécifiques à l'utilisation durable des pesticides dépend d'une volonté rationnelle de l'industrie agrochimique. Celle-ci devrait divorcer avec certaines pratiques industrielles et commerciales qui ne servent que leur image de marque et endossent tout risque d'utilisation des pesticides à l'agriculteur. Comment peut-on responsabiliser ce dernier du moment qu'il demeure mal informé de la composition d'un produit et de tous les dangers liés à son utilisation? En témoignent les gros budgets publicitaires qui absorbent jusqu'à 15% du chiffre d'affaires des majeurs contre 10% réservés à la recherche développement et dont la finalité est d'inciter à une consommation accrue sans tenir compte des exigences d'un développement durable. Cette approche se base d'abord sur le maintien de la diversité des productions agricoles. Or la disparition de nombreuses substances, faute de leur ré-homologation, laisserait des cultures sans protection. Une telle situation est porteuse d'agissements empiriques à contrario d'une utilisation durable.

Actuellement le nombre de matières actives qui ne seraient pas ré-homologuées dans les pays de l'UE, est estimé à 300. Ce n'est point par souci de préserver les produits agricoles des dangers résiduels mais uniquement pour le peu d'intérêt

économique et commercial que représentent ces substances. Au contraire et dans la perspective d'une approche durable la plupart de ces substances ne posent aucun problème de toxicité ou d'écotoxicité mais demeurent indispensables pour l'agriculture des pays en développement en raison du rapport qualité / prix qu'ils présentent. Et parmi lesquelles il existerait toujours quelques produits à utiliser contre des grands fléaux, tel le criquet pèlerin ou les insectes vecteurs du malaría. Le paysan du sahel serait-il en mesure de s'offrir le luxe des nouvelles spécialités ? ■

*Association Nationale des Entreprises Marocaines d'Importation et de Distribution des Produits Phytosanitaires.

Abonnez vous à

Pack info

Tél.: 048 24 63 09

Fax: 048 24 07 39

packinfo@wanadoo.net.ma

Calí Maroc كليماروك

Elue entreprise d'or pour la qualité et le service par la Confédération Internationale De Marketing de Marque et Publicité - Madrid 1989

DES FOURNISSEURS PRESTIGIEUX POUR UNE GAMME COMPLETE

- **CALLIOPE (France)**
- **MITSUBISHI (Japan)**
- **N.P.P. (France)**
- **ENTEK CORP (U.S.A)**



- **SUMITOMO (Japan)**
- **NICHIMEN (Japan)**
- **CEREXAGRI (France)**
- **GOËMAR (France)**
- **HELM AG (Allemagne)**

DES PRODUITS PERFORMANTS POUR UNE AGRICULTURE PLUS RENTABLE

<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">FONGICIDES</p> <p>BANKO 500 BANKO PLUS TOMYL TRIZIMAN M TECTOCAL CALLIMIX CALLIMAN CALLINEB CUIVROBOR CUPRINOL SOLFO M ZIRAM PHTOTOFOR</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">INSECTICIDES</p> <p>PYRICAL SUMI ALPHA BATIK PENNCAP M DANITOL OKAY DIAFURAN 5G OVICAL ENDOSULFAN CALLOX CALLIMAL CALLICERA CALLIDIM CALLIVAP MOSPILAN</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">NEMATICIDES</p> <p>ENZONE NEMASOL DIAFURAN 5G</p> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">HERBICIDES</p> <p>ILLOXAN AVAX ESSBOULA KALACH</p> <p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">ACARICIDES</p> <p>DANITOL CALLIFOL</p>
---	---	--

CASABLANCA
82, Rue Loudaya la villette - Tél. : 022 62 37 15 - 022 62 36 64 - Fax : 022 62 39 04
E-mail : calimaroc@menara.ma

<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">AGADIR</p> <p style="text-align: center;">Nouvelle agence régionale Quartier Industriel Ait Melloul Tél. : 048 24 69 55 Responsables : Mr. Rafik JAADOUNI GSM 061 38 26 07 Mr. Ahmed MOUFLIH GSM : 061 13 97 07</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">BERKANE</p> <p style="text-align: center;">20, Rue Slimania Hay El Fath Fax : 056 61 88 44 Mr. AMAZZAL M'Hamed GSM 062 10 84 28</p>
---	---